

DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE  
DE  
05600 RISOUL

**D E C I S I O N   D U   M A I R E**  
**N° 2022-11-003**

**Objet : Confirmation proposition de relevés topographiques dans le cadre du projet de pompage du Pré du Laus**

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant le projet de pompage depuis le Pré du laus,
- Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée,
- Considérant la proposition de l'Atelier du géomètre de réaliser des relevés topographiques des différentes zones concernées dès le 18/11/2022 pour un montant de 3 600,00€ HT ;

M. Régis Simond, Maire de Risoul

**D E C I D E**

**Article 1 : Principales caractéristiques du marché**

De confirmer la proposition de l'Atelier du géomètre d'un montant de 3 600,00€ HT, pour réaliser des relevés topographiques des différentes zones.

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à confirmer la proposition correspondante à l'Atelier du géomètre et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 8 Novembre 2022

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20221108-2022-11-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Publication : 10/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Régis Simond.

